



VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Sur la Commune d'EYBENS (38320) 1 rue Jean-Jacques Rousseau
au sein d'un immeuble en copropriété situé de part et d'autre d'une ligne séparative
à EYBENS (38320) et à SAINT MARTIN D'HERES (38400)

UN APPARTEMENT AU 4^{EME} ETAGE AVEC BALCON

d'une surface de 49,14 m²

AVEC CAVE ET EMPLACEMENT DE PARKING

[cadastrés section AC n° 11 (EYBENS) et BO n° 242 (ST MARTIN D'HERES)
et les lots de copropriété n° 718, 653 et 1092]

ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 14 MAI 2024 A 14 HEURES

à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières

du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE

au Palais de Justice - Place Firmin Gautier – 38000 GRENOBLE

Visite prévue sur place le lundi 29 avril 2024 de 14 h à 15 h

par le ministère de la SELARL LEGALACT,

Commissaire de Justice à GRENOBLE

DESIGNATION

Sur la commune de EYBENS (Isère) 6 rue Jean-Jacques Rousseau

Dans l'ensemble immobilier en copropriété situé à EYBENS (38320) 1, 2, 4, 6, 8 et 10 rue Jean-Jacques ROUSSEAU et 2,4, 6 et 8 rue Jean Racine, et à SAINT MARTIN D'HERES (38400) 106, 108, 110, 112, 114 et 116 avenue Marcel Cachin et 1, 3, 5, 7 et 9 rue du Vercors, situé de part et d'autre d'une ligne séparative des communes d'EYBENS et de SAINT MARTIN D'HERES comprenant :

- Plusieurs bâtiments à usage d'habitation dénommés par les lettres « A-B-C-D-E-F-G »,
- Un centre commercial comportant un bâtiment, aire commerciale, parkings, le tout implanté à l'angle Nord du terrain sur la commune de SAINT MARTIN D'HERES,
- Quatre groupes de garages
- Et parkings.

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sur la commune de EYBENS			
Sect.	Numéro	Lieudit	Contenance
AC	11	LE MARAIS	ha a ca 1 59 10

Sur la commune de SAINT MARTIN D'HERES			
Sect.	Numéro	Lieudit	Contenance

BO	242	106 AV MARCEL CACHIN	ha a ca 2 33 06
----	-----	----------------------	--------------------

Les biens et droits immobiliers ci-après désignés :

Et plus particulièrement au 1, rue Jean-Jacques Rousseau :

LOT NUMERO SIX CENT CINQUANTE TROIS (653)

Soit au sous-sol, la cave numéro 13.
Et les neuf / cent millièmes (9/100000èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

LOT NUMERO SEPT CENT DIX HUIT (718)

Soit au quatrième étage, un appartement de type 2, sud.
Et les cent soixante-huit / cent millièmes (168/100000èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

LOT NUMERO MILLE QUATRE VINGT DOUZE (1092)

Soit l'emplacement de parking numéro 344.
Et les huit / cent millièmes (8/100000èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ - ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

L'immeuble sus-désigné a fait l'objet d'un règlement de copropriété contenant état descriptif de division établi suivant acte reçu par Maître PILOZ, notaire à GRENOBLE, le 23 janvier 1968 dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de GRENOBLE 1, le 25 avril 1968, volume 9646, numéro 13.

Cet acte a été modifié :

- aux termes d'un acte reçu par Maître PILOZ, notaire à GRENOBLE, le 3 octobre 1969 dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de GRENOBLE 1 le 7 novembre 1969, volume 10249, numéro 22.

- aux termes d'un acte reçu par Maître PRUNIER-VANDENHEEDE, notaire à GRENOBLE, le 23 septembre 1991 dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de GRENOBLE 1 le 5 décembre 1991, volume 1991 P, numéro 8235.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL EYDOUX MODELSKI – BASTILLE AVOCATS et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 23 octobre 2023.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède.

MISE A PRIX : 70.000 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 7.000 €

Par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : Pascale MODELSKI, Avocat
www.bastille-avocats.fr

Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL EYDOUX-MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.46.27.43 – www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.